

# Ligne de conduite des AA

## La transmission du message des AA aux alcooliques sourds

BSG – Box 459, Grand Central Station – New York, NY 10163

Les présentes lignes de conduite sont le fruit de l'expérience de membres des AA engagés dans divers domaines. Elles traduisent également l'orientation donnée par les Douze Traditions et la Conférence des Services généraux des É.-U. et du Canada. Conformément à notre Tradition d'autonomie, sauf sur les sujets affectant d'autres groupes ou l'ensemble du mouvement des AA, la plupart des décisions sont prises par la conscience de groupe des membres concernés. Ces Lignes de conduite ont pour objectif de vous aider à atteindre une conscience de groupe *éclairée*.

### LA TRANSMISSION DU MESSAGE AUX ALCOOLIQUE SORDS

Les problèmes d'accessibilité concernent tous les alcooliques qui éprouvent des difficultés à participer aux Alcooliques anonymes. Partout dans le Mouvement, des membres des AA ont découvert que le lien commun du rétablissement permet de les surmonter ainsi que toutes autres barrières et circonstances.

Quelle que soit leur difficulté à recevoir le message des AA, les groupes et les membres peuvent devenir plus conscients des diverses difficultés d'accès, en n'oubliant pas que tous les alcooliques veulent faire partie de l'ensemble. Le but recherché est de permettre à chaque alcoolique d'être un membre actif et pleinement participant du groupe, et certains d'entre eux peuvent avoir besoin de plus qu'une simple poignée de main, une brochure et une tasse de café. Même si nous ne voyons pas souvent d'alcooliques sourds aux réunions des AA, cela ne veut pas dire qu'ils n'existent pas et ne souffrent pas.

Il existe plusieurs façons de transmettre le message des AA aux alcooliques sourds ou malentendants. Le langage signé est le principal moyen de communication chez les sourds et c'est une langue unique qui possède sa propre grammaire et ses propres structures de phrases. Plusieurs groupes font appel à des interprètes professionnels diplômés pour aider à transmettre le message aux alcooliques sourds. L'écriture, manuelle ou à la machine, et les autres moyens techniques peuvent aussi être utiles, comme les vidéophones, les textos, et les messageries sur téléphones portables. Par contre, quel que soit le moyen de communication employé, la chose la plus importante est de parler « le langage du cœur ». Il faut inciter les nouveaux à se procurer des publications des AA et les inviter à revenir pour une autre réunion. Demandez-leur leur numéro de téléphone et leur adresse courriel et communiquez avec eux comme vous le feriez pour tout autre nouveau. Invitez-les pour un café et aux événements du Mouvement. Les alcooliques sourds ou malentendants ont autant besoin de participer pleinement aux réunions des AA que les membres entendants.

### LES INTERPRÈTES EN LANGAGE SIGNÉ

Si un interprète en langage signé est nécessaire, essayez d'en avoir un aux réunions fréquentées par les alcooliques sourds. Plusieurs régions ont accumulé de l'expérience en ce domaine et les groupes voudront peut-être consulter leur comité Accessibilité, leur Intergroupe/Bureau central, leur comité des services généraux des districts et de la région ou une agence locale pour demander des informations sur l'utilisation d'interprètes en langage signé lors de réunions. Le membre

sourd peut peut-être se faire accompagner d'un interprète. Par contre, souvent, lorsqu'un membre se fait accompagner d'un interprète, c'est à ses frais. Avant de s'attendre à ce que le membre fasse cela de façon continue, le groupe devrait s'informer car ce ne sont pas tous les alcooliques qui ont les moyens de payer une telle dépense.

De plus en plus de groupes fournissent les services d'interprètes pour leurs membres sourds. De plus, les interprètes permettent aux membres sourds et entendants de partager leur expérience, leur force et leur espoir, car les communications avec les sourds ne sont pas à sens unique. La plupart des groupes permettent à un interprète non membre des AA d'assister aux réunions fermées dans un tel cas, reconnaissant que les interprètes professionnels sont tenus de respecter un code d'éthique très sévère qui assure la confidentialité de la réunion des AA.

Les comités Accessibilité et les bureaux locaux de service maintiennent souvent des listes d'interprètes qualifiés qui offrent leurs services moyennant rémunération et qui sont prêts à travailler lors de réunions et événements des AA. Dans le cas où l'interprète demande à être payé et que le groupe n'en a pas les moyens, il existe d'autres sources d'aide. Certains intergroupes/bureaux centraux ont inclus des sommes dans leur budget annuel pour aider les groupes à retenir les services d'interprètes et certains comités régionaux ont réservé des fonds à cet effet. Certaines agences fournissent des interprètes aux personnes sourdes.

Quelle que soit la solution retenue, elle devrait être fondée sur la conscience de groupe, après discussion lors d'une réunion d'affaires. Le groupe est-il prêt à défrayer un tel service, ou souhaite-t-il nommer quelqu'un pour contacter le bureau central ou un organisme spécialisé pour leur demander de fournir un interprète ? Afin de bien accueillir la personne sourde et l'interprète, et de donner au nouveau le sentiment qu'il est un ajout important pour le groupe, il importe de se mettre pleinement d'accord au préalable. L'interprète devrait être présenté au groupe avant la réunion en insistant sur l'assurance de confidentialité.

Par contre, il est important de ne pas laisser les problèmes d'argent prendre le dessus. Notre but premier est de transmettre le message et comme le dit la Déclaration de responsabilité des AA : « Si quelqu'un quelque part tend la main en quête d'aide, je veux que celle des AA soit toujours là. » Et de cela, chacun de nous est responsable.

Pour des interprètes non membres des AA, certains concepts (comme Puissance supérieure, anonymat, parrainage, et autres) sont particuliers aux AA et il pourrait s'avérer utile de leur donner accès à

certaines publications: brochures et livres. De plus, si le temps et les circonstances le permettent, il pourrait s'avérer utile de leur faire un exposé CMP pour les familiariser avec les AA, s'ils ne les connaissent pas déjà, pour leur expliquer le format et les particularités du groupe ou de la réunion et pour répondre à leurs questions sur les AA.

## AUTRES FORMES DE COMMUNICATION

De plus en plus de membres des AA apprennent le langage des signes afin de communiquer avec les membres des AA sourds. Certains deviennent compétents et peuvent accueillir et encourager le membre à revenir. Il est avantageux pour les groupes de connaître ou d'accepter d'apprendre le langage signé pour communiquer avec les membres des AA sourds dans leur langue première.

À prime abord, comme il peut s'avérer difficile d'exprimer ses sentiments par l'intermédiaire d'une autre personne, essayez de communiquer aussi directement que possible. Il est important d'obtenir l'attention de la personne avant de parler. Il ou elle pourrait avoir besoin d'un signe de la main, d'une tape sur l'épaule ou d'un autre signal que vous voudrez lui faire. Règle générale, il est préférable d'aborder une personne sourde avec papier et crayon, une tablette effaçable à sec ou un téléphone intelligent pour y taper vos propos. Nous ne devons pas oublier que l'expérience nous enseigne que la chose la plus importante dans l'expérience AA est le partage.

Par contre, comme les autres langues, il y a une grande différence entre la personne qui atteint un niveau de base et une autre qui est interprète professionnel formé. Malgré cela, les AA ne devraient pas laisser un manque de compétence dans le langage signé les empêcher de tendre la main à des alcooliques sourds.

Les membres des AA qui ne connaissent pas le langage des signes peuvent rester en communication avec nos amis sourds par *vidéophone*, par texto et par messagerie vidéo. Le système utilisé pour le vidéophone s'appelle *Service de relais vidéo* (SRV), un service de télécommunication de base qui permet aux personnes ayant un trouble d'audition ou de la parole d'utiliser le langage gestuel en temps réel pour communiquer avec les utilisateurs des services téléphoniques vocaux ou autres techniques du genre. On peut trouver des informations sur ce service sur l'Internet.

Plusieurs bulletins de nouvelles des régions, districts et intergroupes/bureaux centraux publient des informations sur les groupes pour les sourds. Dans les listes de réunions, une mention devrait être faite pour identifier les groupes offrant les services d'un interprète pour sourds.

## LES PARTAGES PAR COURRIER ET EN LIGNE

Pour les alcooliques sourds capables de lire et d'écrire en anglais, le *Loners/Internationalist Meeting* (LIM), constitue une façon pour les alcooliques sourds de partager leur expérience, leur force et leur espoir avec d'autres alcooliques. Le *Loners/Internationalist Meeting* (LIM) est un bulletin confidentiel publié aux deux mois qui contient des extraits de lettres de membres du LIM qui ont été envoyées au Bureau des Services généraux.

Il y a des membres sourds qui communiquent activement dans les réunions des AA en ligne. Il existe plusieurs réunions en ligne, certaines sont enregistrées pour offrir le langage signé, ainsi que des tableaux d'affichage informatisés. Il existe une autre source pour des renseignements additionnels, c'est l'intergroupe en ligne des AA

[www.aa-intergroup.org](http://www.aa-intergroup.org). Il serait aussi utile de consulter la communauté locale des AA sur les sites Web des régions, des districts et des Intergroupes/Bureaux centraux et leurs webmestres qui pourraient transmettre les demandes de contact vers les membres locaux des AA qui acceptent de correspondre par courriel ou texto. On trouvera des informations additionnelles sur ce sujet en communiquant avec le Service de l'Accessibilité du BSG.

## DOCUMENTATION POUR ALCOOLIQUES SOURDS

Un catalogue de documentation des AA liste un grand éventail de publications et de matériel audiovisuel pour les alcooliques sourds et les interprètes en langage signé.

*Alcoholics Anonymous* (le Gros Livre en anglais), *Twelve Steps and Twelve Traditions* (en anglais) et la brochure «A.A. for the Alcoholic with Special Needs» (en anglais) sont disponibles sur DVD en ASL (American Sign Language).

De plus, «*Young People's Videos*», «*Hope: Alcoholics Anonymous*» et une sélection d'autres vidéos des AA ainsi que les messages d'intérêt public approuvés par la Conférence sont sous-titrés pour les sourds. (En ASL seulement).

## COMITÉS D'INFORMATION PUBLIQUE ET DE COLLABORATION AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS

Si l'on se fie aux réactions des organismes professionnels reçues au BSG, les comités locaux d'IP et de CMP pourraient trouver avantage à communiquer avec les agences locales et gouvernementales qui desservent les sourds/malentendants, les sourds/aveugles, ainsi que les groupes professionnels comme les travailleurs de la santé et sociaux, les agences juridique et d'application de la loi et les écoles d'interprètes du langage signé. Nous comprenons aussi qu'il est important de leur offrir de tenir une réunion des AA ouverte ou une rencontre d'information publique sur les Alcooliques anonymes, et aussi leur fournir les ressources des AA disponibles.

On suggère aussi aux comités d'IP de tenir une réunion des AA dans les écoles de sourds et (ou) de leur fournir des renseignements et de la documentation sur les AA.

Souvent, des comités locaux de CMP tiendront un kiosque de publications des AA lors de conférences pour sourds. Des membres de ce comité y font aussi des exposés sur les AA et les services qui sont offerts lors de conférences et de réunions de professionnels. Qu'importe le thème de ces conférences et réunions, on devrait toujours y distribuer la documentation destinée aux alcooliques sourds.

## ÉVÉNEMENTS ET CONFÉRENCES AA

Les membres des AA sourds demanderont sans doute quelques attentions particulières lors d'événements spéciaux des AA. Pour les personnes qui peuvent entendre relativement bien, une place près du conférencier suffira peut-être. D'autres auront besoin d'un interprète du langage des signes et les membres qui sont sourds/malentendants/sourds et aveugles doivent avoir vue non-obstruée de l'interprète. L'interprète est habituellement placé près du conférencier, donc les membres sourds/malentendants/sourds et aveugles devraient avoir des places réservées près du conférencier.

Voici donc quelques points à retenir dans la préparation d'un congrès ou d'une rencontre à laquelle assisteront des membres des AA sourds.

- Retenez longtemps d'avance les services d'interprètes, car ils sont très en demande. Il est aussi suggéré de trouver des interprètes qui connaissent bien les AA et le programme en Douze Étapes.
- Prévoyez au budget les frais d'interprétation. Renseignez-vous tôt sur le coût d'une telle dépense, que ce soit à l'heure ou à la journée. Si vous tenez simultanément plusieurs ateliers, vous aurez sans doute besoin de plus d'un interprète.
- Dans une section réservée aux personnes sourdes, prévoyez quelques rangées pour que les membres sourds puissent bien voir l'interprète en langage signé. Indiquez clairement que ces sièges sont « Réservés aux membres sourds ».
- Dans les feuillets et les programmes, assurez-vous d'indiquer quelles réunions/séances seront desservies par des interprètes.
- Tenez-vous-en à ce qui est prévu, si vous avez annoncé qu'un événement se tiendra aussi en langage des signes. Des personnes sourdes viendront probablement de loin pour pouvoir assister à un rare événement en langage des signes. Si l'événement comporte plusieurs réunions ou ateliers, prévoyez la disponibilité d'au moins un interprète par séance.
- Si vous faites publier l'événement par le Bureau des Services généraux, votre bureau central ou d'intergroupe local, ou dans une publication des AA, précisez que l'événement sera traduit en langage des

signes. Si possible, mettez un numéro de téléphone qui accepte les textes ou une adresse courriel qui protège l'anonymat à la disposition des personnes sourdes désirant plus de renseignements.

## CONCLUSION

Le membre du personnel du BSG affecté à l'Accessibilité est disponible comme ressource et facilite la communication entre les Comités Accessibilité locaux. Ce membre du personnel veille à ce que les demandes par et au sujet des alcooliques sourds reçoivent une réponse adéquate et soient référées au comité local des AA pour un suivi. Vous pouvez rejoindre le membre du personnel préposé à l'accessibilité au BSG en composant le (212) 870-3400 ou par courriel au [access@aa.org](mailto:access@aa.org).

Pour toute information sur les réunions et les services locaux, communiquez avec l'intergroupe ou le bureau central de votre région via l'Internet.

Nous vous encourageons à nous tenir informés de votre expérience en tentant de transmettre le message aux alcooliques sourds pour que nous puissions continuer d'améliorer nos services dans ce domaine. Nous attendons de vos nouvelles et nous vous souhaitons bonne chance dans la transmission du message « Je suis responsable: Si quelqu'un quelque part, tend la main en quête d'aide, je veux que celle des AA soit toujours là... et de cela, je suis responsable. »

---

Le Bureau des Services généraux publie une Liste de contrôle de l'accessibilité pour aider les groupes à évaluer l'accessibilité de leur salle de réunion. Voici un extrait de cette liste qui s'applique aux alcooliques sourds.

### LA SALLE DE RÉUNION :

- L'aménagement des chaises permet-il le déplacement en fauteuil roulant dans les allées ?
- L'éclairage est-il suffisant ?
- Y a-t-il une section réservée aux sourds et malentendants ?
  - Dans l'affirmative, a-t-on prévu assez d'espace pour permettre à l'interprète du langage des signes de s'asseoir à proximité de ce groupe ?
- Y a-t-il une personne pouvant accueillir les gens et les guider vers la salle de réunion selon leurs besoins ?
- Le service du café est-il facile d'accès aux personnes en fauteuil roulant ou autre type d'aide au déplacement ?
- Les publications des AA qui traitent des besoins des personnes à mobilité réduite sont-elles disponibles ?
- L'intergroupe/bureau central local est-il au courant que la salle de réunions est accessible aux personnes ayant des besoins différents ?

Votre comité Accessibilité de district ou de région pourrait vous donner d'autres informations sur l'accessibilité. Vous pouvez aussi faire une recherche sur Internet pour trouver des guides et des informations sur l'accessibilité.

De plus, les publications suivantes concernant l'accessibilité sont disponibles sur le site [www.aa.org](http://www.aa.org) :

1. Ligne de conduite des AA — Accessibilité pour tous les alcooliques (FMG-16)
2. Ligne de conduite des AA — La transmission du message des AA aux alcooliques sourds (FMG-13)
3. Au service de tous les alcooliques (FF-107)

